

PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON**AVIS MUNICIPAL
PREALABLE A LA 1^{ère} CONSTATATION**

Le Maire de la commune de BUELLAS (01310)

INFORME

Considérant qu'il est indispensable de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour préserver le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques ainsi que la décence du cimetière,

Que, conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment à ses articles L. 2213-8 et 9, L. 2223-17, L. 2223-18, ainsi qu'à ses articles R. 2223-12 et suivants, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon est engagée dans le cimetière communal.

Que, cette procédure concerne les concessions qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence, dont la dernière inhumation date de dix ans au moins et, qui ont cessé d'être entretenues,

Qu'il sera procédé sur site à la constatation de l'état visuel dans lequel se trouve chaque concession désignée sur la liste L1, ci-après :

Le lundi 04 juin 2018 à 09h30 dans le cimetière de Buellas

Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires ou, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien de la concession sont invités à assister audit constat, à la date et à l'heure indiquées ci-dessus ou, à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Que la possibilité est offerte aux familles de remettre en bon état de propreté et de solidité, la concession les concernant, dès à présent. A défaut, l'autorité municipale dressera le 1er procès-verbal de constat d'état d'abandon, conformément à la réglementation.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable sur les panneaux d'affichage à la mairie, à la porte du cimetière ainsi que sur la plateforme www.cimetieres-de-france.fr, dans l'espace dédié au cimetière communal concerné et, le cas échéant, peut être consulté, sur le site internet de la commune.

PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON

AVIS MUNICIPAL
PREALABLE A LA 1^{ère} CONSTATATION

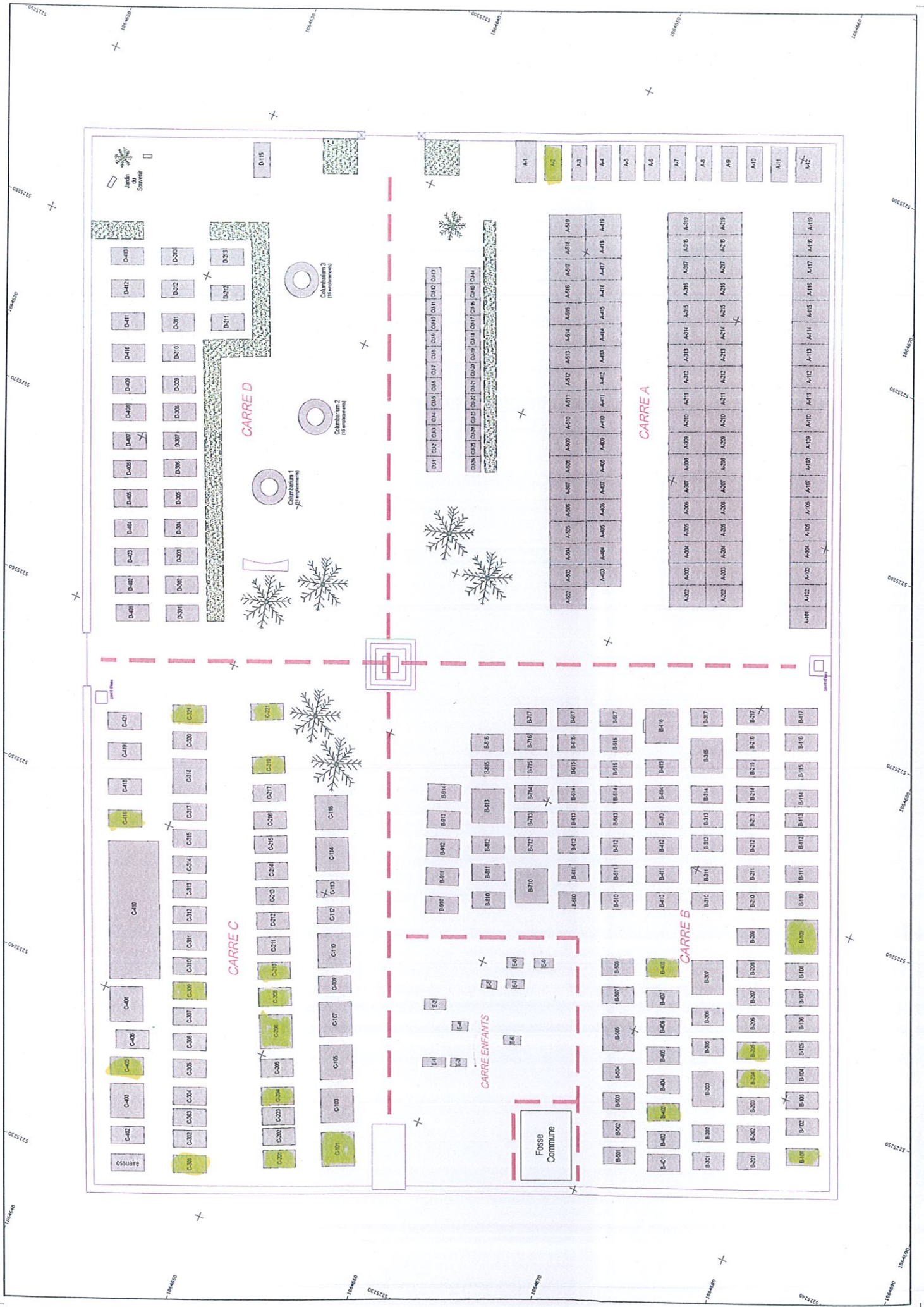
LISTE DES CONCESSIONS FAISANT L'OBJET DE LA PROCEDURE

EMPLACEMENT / SEPULTURE (Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
1 - Carré A - 2	27/03/1940	TARDY Marie Clémentine	- TARDY Claude Joseph - 1940 - TARDY Rosalie née BURBY - 1949
1 - Carré B - 101	23/02/1952	MORNAY Maurice	- MORNAY Marie Louise née GALLET - 1948 - MORNAY Constantin - 1950
1 - Carré B - 109	20/09/1926	MORANDAT Edmond	- MORANDAT Joanny - 1926 - MORANDAT Philomène née SIBELLE - 1917 - MORANDAT Edmond - 1931
1 - Carré B - 204	27/07/1942	PERRIN Marie Louise	- PERRIN Cécile née GAUTHIER - 1952 - PERRIN Auguste François - 1942
1 - Carré B - 205	02/07/1942	DALY Marie Léonie	- BOZON Léonie - 1947 - DALY Claude Louis - 1942
1 - Carré B - 403	18/12/1955	PERRET Céline née DUCLOS	- PERRET Joseph - 1955 - DUCLOS Cécile - 1968
1 - Carré B - 408	17/05/1953	SIMON Charles	- THEVENARD Julienne - 1953
1 - Carré C - 101-102	14/10/1922	NAVORET Marie Josèphe	- FAMILLE NAVORET - FAMILLE MORANDAT - NAVORET Marie Maurice - 12/10/1922 - NAVORET Marcelline née MORANDAT - 03/12/1936
1 - Carré C - 201	08/10/1923	NAVORET Marie Rosalie	- NAVORET Jean Marie - 1923 - NAVORET Maurice - 01/10/1924 - NAVORET Rosalie née MAZUY - 22/01/1936

PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON

EMPLACEMENT / SEPULTURE (Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
1 - Carré C - 204	18/04/1931	CURIAL Léon	- PAGE François Marie - 1918 - PAGE Véronique née JOLY - 1931
1 - Carré C - 206	16/01/1930	PERRET Eugénie née METRILLOT	- METRILLOT Eugène - 1930 - METRILLOT Marie Louise née MAITRE - 1945 - PERRET Alphonsine née METRILLOT - 1961
1 - Carré C - 208	18/05/1929	TERRIER Marie Rose	- TERRIER Victorine née GIROUD - 1929 - TERRIER Constantin - 1898
1 - Carré C - 210	15/04/1929	PROST Marie Louise née EVIEUX	- PROST Marcel - 05/04/1929
1 - Carré C - 219	08/12/1924	REVOL Léon	- REVOL Jean Albert - 1924 - REVOL Pierre - 12/1922
1 - Carré C - 221	14/06/1923	MORANDAT Florentine	- MORANDAT Alexis - 1923 - MORANDAT Maurice - 1925 - MORANDAT Florentine - 1950
1 - Carré C - 301	06/05/1938	TISSERAND Marie Rosalie	- TISSERAND Philippine née NAVORET - 1946 - TISSERAND Alphonse - 27/02/1938
1 - Carré C - 309	08/05/1937	DELOY Marius	- DELOY Louis - 1990 - DELOY Jeanne née REVOL - 1937 - DELOY Marius - 1946 - DELOY Roger - 1950
1 - Carré C - 321	29/01/1931	CHEVALLON Félix	- CHEVALLON ? - 1931 - CHEVALLON Félix - 1934
1 - Carré C - 405	01/06/1913	GRIVAT Joseph	- GRIVAT François - 1913
1 - Carré C - 416	05/01/1909	VIALET Léon	- VIALET Philomène née MOIROUX - 1911 - VIALET Alphonse - 1928 - VIALET Pierre - 1909 - VIALET ? - 1909

Dressé à BUELLAS, le mercredi 11 avril 2018



CARRE D

Colonnades 1 (16 emplacements)
Colonnades 2 (16 emplacements)
Colonnades 3 (16 emplacements)

Jardin de Service

D401-D415, D301-D315, D201-D215, D101-D115

CARRE C

C400-C410, C300-C310, C200-C210, C100-C110

C401-C410, C301-C310, C201-C210, C101-C110

C405-C410, C305-C310, C205-C210, C105-C110

C408-C410, C308-C310, C208-C210, C108-C110

C409-C410, C309-C310, C209-C210, C109-C110

C410-C410, C310-C310, C210-C210, C110-C110

CARRE ENFANTS

Fosse Commune

E1-E4, E5-E8

CARRE B

B400-B410, B300-B310, B200-B210, B100-B110

B401-B410, B301-B310, B201-B210, B101-B110

B405-B410, B305-B310, B205-B210, B105-B110

B408-B410, B308-B310, B208-B210, B108-B110

B409-B410, B309-B310, B209-B210, B109-B110

B410-B410, B310-B310, B210-B210, B110-B110

CARRE A

A100-A110, A900-A910, A800-A810, A700-A710, A600-A610, A500-A510, A400-A410, A300-A310, A200-A210, A100-A110

A101-A110, A901-A910, A801-A810, A701-A710, A601-A610, A501-A510, A401-A410, A301-A310, A201-A210, A101-A110

A105-A110, A905-A910, A805-A810, A705-A710, A605-A610, A505-A510, A405-A410, A305-A310, A205-A210, A105-A110

A108-A110, A908-A910, A808-A810, A708-A710, A608-A610, A508-A510, A408-A410, A308-A310, A208-A210, A108-A110

A109-A110, A909-A910, A809-A810, A709-A710, A609-A610, A509-A510, A409-A410, A309-A310, A209-A210, A109-A110

A110-A110, A910-A910, A810-A810, A710-A710, A610-A610, A510-A510, A410-A410, A310-A310, A210-A210, A110-A110

PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON

Le Maire

(Nom, prénom, cachet et signature)

CHANEL Michel



Le Maire certifie que le présent avis a été affiché, au moins un mois à l'avance, à l'entrée du cimetière et en mairie à compter du 20/11/18 et retiré le